

Index égalité professionnelle

L'article 9 de la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a créé les articles L 132-9-3 et suivants du code général de la fonction publique qui obligent les établissements publics à publier un index professionnel avec des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Année 2022 :

Personnalisation de la pondération – Crous Clermont Auvergne	Note maximale pour l'EP	Score final de l'EP	
Egalité de rémunération pour les fonctionnaires	33	33	
Egalité de rémunération pour les contractuels	47	29	
Dix plus hautes rémunérations	20	8	
TOTAL	100	70	Objectif 75 %

Année 2023 :

Personnalisation de la pondération - Crous Clermont Auvergne	Note maximale pour l'EP	Score final de l'EP	
Egalité de rémunération pour les fonctionnaires	32	31	
Egalité de rémunération pour les contractuels	48	37	
Dix plus hautes rémunérations	20	20	
TOTAL	100	88	Objectif 75 %

Année 2024 :

Personnalisation de la pondération - Crous Clermont Auvergne	Note maximale pour l'EP	Score final de l'EP	
Egalité de rémunération pour les fonctionnaires	33	33	
Egalité de rémunération pour les contractuels	47	34	
Dix plus hautes rémunérations	20	20	
TOTAL	100	87	Objectif 75 %